

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M BUGAUD, E. FARGIER, G.DOZ, A. BASTIDE M. BOUSCHON, S. CIVIER (+ proc de G. JALADE), J. DURIEU, P. GAILLARD, B. PERRUSSET (+proc de P. ROUX), JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, D. BERAL (+proc de G. FANGIER), J. SOUBEYRAND, M. DEVES, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de R. THIOLLIERE), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE et P. MANENT
Mesdames M. ALLAMEL, F. DUMAS, MN. DURAND (+proc de A. LOYET), C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE (+ proc de J-C FLORY).

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 37
Procurations : 7
Votants : 44
Absents : 11

Date de convocation : 22/05/2019

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERSVAULT, P. MAISONNEUVE, F. JOUFFRE, R. MOULIN, J. DAURY, J. SEBASTIEN, et Mesdames M. DUBOIS, F. NOGIER, N. BARACAND et C. GARCIA

En présence des suppléants non votants

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Création Pôle de services intergénérationnel - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région pour la 1ère tranche

La création d'un pôle de services intergénérationnel est une action sous maîtrise d'ouvrage de la CCBA inscrite au Contrat Ambition Région approuvé en conseil communautaire du 19 juin 2017.

Par délibération du 7 février 2019, le Conseil communautaire a validé l'achat auprès de la CAF du centre social Seibel.

L'acquisition de ce bâtiment permettra à la CCBA de développer un pôle intergénérationnel de services à la population en adéquation avec les compétences qu'elle exerce en regroupant des services actuellement implantés dans les locaux extérieurs (pôle seniors, permanence habitat, Ludothèque) ainsi que les services support de la communauté de communes enfance/jeunesse. Il est rappelé en outre que ce bâtiment abrite d'ores et déjà la crèche intercommunale Les Mini-Pouces et le centre socioculturel « Le Palabre » lieu ressource et d'activités de nombreuses associations, le Palabre étant par ailleurs un partenaire privilégié de la CCBA qui lui a confié la gestion de l'Accueil de Loisirs itinérant, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), le guichet unique et la Ludothèque. Enfin, il est prévu d'y organiser des permanences du LAEP, compétence nouvelle de la CCBA.

Pour mener à bien ce projet, une réflexion sur l'ensemble du bâtiment est à mener en prenant en compte toutes ses spécificités et celles des services présents ou à venir. La mise aux normes accessibilité et sécurité incendie de l'ensemble du bâtiment est également à réaliser. Les travaux devront aussi permettre d'optimiser les performances énergétiques du bâtiment. Compte tenu de l'importance des enjeux à la fois techniques, humains et d'accessibilité, le lancement d'une étude de faisabilité et de programmation, au dernier trimestre 2019, s'avère nécessaire.

Le projet d'ensemble sera réalisé en plusieurs phases et de manière à ne pas perturber le fonctionnement des services présents dans le bâtiment :

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190528-DEL28052019-09-
DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

- Acquisition du bâtiment (premier semestre 2019) ;
- Étude de faisabilité et de programmation de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie, d'aménagement et d'optimisation du bâtiment. La programmation devra tenir compte des activités existantes ou à créer, de l'optimisation fonctionnelle des locaux, mais aussi des travaux à engager avec optimisation des coûts d'investissement et de fonctionnement au dernier trimestre 2019.
- Travaux de remise aux normes :
 - ✓ Première phase : dernier trimestre 2019 avec l'aménagement et l'extension de la crèche et la réalisation de locaux dédiés à la ludothèque et au RAM. En effet, Les locaux de la crèche Les Mini-Pouces nécessitent une importante remise aux normes que ce soit à la fois en termes de surface pour pouvoir répondre aux exigences de la PMI (préconisant de 10 m² par enfant) mais aussi d'amélioration de la qualité d'accueil des Tout Petits et des conditions de travail du personnel.
 - ✓ Deuxième phase : réaménagement et mise en conformité de l'ensemble des locaux en lien avec les services à la population.

Cette demande de subvention ne concerne que la première phase décrite ci-dessus.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

DEPENSES	HT
Étude et maîtrise d'œuvre	
<i>Maitrise d'Œuvre, Contrôle Technique et CSPS</i>	69 900 €
Travaux	
<i>Création espace RAM Ludothèque (100 m²) construction d'un espace ressource RAM / ludothèque : tous corps d'état et mobilier</i>	190 000 €
<i>Extension et réaménagement de la crèche (400 m²) : création d'un SAS d'entrée, redistribution des espaces : tous corps d'état.</i>	320 000 €
Total Travaux	579 900 €
Mobilier RAM et Ludothèque et crèche (équipement cuisine)	18 000 €
Total Opération	597 900 €
RECETTES	
CAF	100 000 €
Région ARA CAR	96 000 €
ETAT	175 000 €
Département Ardèche	107 320 €
CCBA	119 580 €
TOTAL	597 900 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le Président à :

- Solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans la cadre du Contrat Ambition Région (CAR) une subvention à hauteur de 96 000 € ;
- Signer l'ensemble des documents nécessaires à l'octroi de cette subvention.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 3 juin 2019
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190528-DEL28052019-09-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019